

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L412-6 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vus les résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022 pour les catégories A et B et C ;
- Vu la liste déposée par le syndicat CGT au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la liste déposée par le syndicat UNSA au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la liste déposée par le syndicat CFDT au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la liste déposée par le syndicat CFE-CGC au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la liste déposée par le syndicat SUD au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la liste déposée par le syndicat CFTC au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la liste déposée par le syndicat FAFPT au scrutin du 8 décembre 2022 ;
- Vu la démission de Madame Sabrina AUTES membre titulaire de catégorie C au 28 février 2023 au titre du syndicat CFDT ;

ARRETE

Article 1^{er}

La Commission Administrative Paritaire de catégorie A est représentée, pour ce qui concerne les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	LAGACHE	Laurence	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	SUD
	DELIASSUS	Virginie	Conseiller supérieur socio-éducatif	SUD
	KERROS	Arlima	Attaché	SUD
	DHAINAUT	Nathalie	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	CFDT
	BELLOC	François	Directeur territorial	CFDT
	DOZIER	Caroline	Directeur territorial	UNSA
	MARTINEZ	Anne	Conseiller supérieur socio-éducatif	CFE-CGC
	DEBRABANT	Philippe	Attaché principal	CFTC

<i>Suppléants</i>	FOMBELLE	David	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	SUD
	ROUDAUT	Aude	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	SUD
	PASTOR	Yolande	Médecin hors classe	SUD
	KACER	Hocine	Attaché principal	CFDT
	LARBI	Fatima	Attaché principal	CFDT
	REGNAULT	Tony	Puéricultrice hors classe	UNSA
	BOUILLET	Sabine	Attaché principal	CFE-CGC
	OLIVIER	Julie	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	CFTC

Article 2

La Commission Administrative Paritaire de catégorie B est représentée, pour ce qui concerne les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	GREMEZ	Véronique	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	SUD
	DELEPORTE	Christine	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	SUD
	DESMARETZ	Antoine	Technicien	FAFPT
	MAHIEU	Laurence	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	FAFPT
	TURQUIN	Floriane	Rédacteur	CFDT
	CLEMENT	Christine	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	CFDT
	HEEMS	Paul	Bibliothécaire	CGT
	GACI	Nadia	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	CFTC

<i>Suppléants</i>	GASIOREK	Cathy	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	SUD
	FDAIL	Julie	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	SUD
	PIETRZAK	Thierry	Technicien	FAFPT
	ERME	Catherine	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	FAFPT
	SURY	Marie-Isabelle	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CFDT
	AVEZ	Laurence	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	CFDT
	AOURAGH	Hafid	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	CGT
	CHRISTOPHE	Cédric	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	CFTC

Article 3

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C est représentée, pour ce qui concerne les représentants du personnel, ainsi qu'il suit :

Statut	Nom	Prénom	Grade détenu lors des élections	Syndicat
<i>Titulaires</i>	STRUBBE	Julie	Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe	CFDT
	DUCHATEAU	Thierry	Agent de maitrise	CFDT
	DEQUIDT	Philippe	Agent de maitrise	CFDT
	TAIBI	Nathalie	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	SUD
	DUPIRE	Grégory	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	SUD
	RISCHEBOURG	Jean-Jacques	Agent de maitrise	CGT
	DELACROIX-CHANTRAINE	Vincent	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	FAFPT
	CARPENTIER	Audrey	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	CFTC

<i>Suppléants</i>	LEENKNECHT	Sébastien	Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	CFDT
	DELAGRANGE	Philippe	Agent de maitrise principal	CFDT
	BENSALEM	Florence	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	CFDT
	SEBASTIEN	Lydia	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	SUD
	PELINI	Walter	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	SUD
	GAVELLE	Christelle	Rédacteur	CGT
	DESMAZIERES	Jonathan	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	FAFPT
	LAMOURET	Marie-Noëlle	Agent de maitrise	CFTC

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Fait à Lille le 17 mars 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230317-230317H18736H1-AR

Date de réception en préfecture le : 20 mars 2023

Affiché le : 20 mars 2023

Notifié le : 20 mars 2023